

(N<sup>o</sup> 58.)

## SÉNAT DE BELGIQUE.

---

SÉANCE DU 21 JUIN 1860.

---

### **Rapport de la Commission des Finances, chargée d'examiner le Projet de Loi qui autorise le Gou- vernement à vendre, à main ferme, à la ville de Spa, une partie du bois domanial de Heid- Fanard.**

*(Voir les N<sup>os</sup> 82 et 93 de la Chambre des Représentants.)*

---

Présents : MM. le Baron BETHUNE, Président ; LAOUREUX, Vice-Président ;  
ZAMAN, FORTAMPS, D'HOOP, JOOSTENS, HAUZEUR, et SACQUELEU, Rapporteur.

MESSIEURS,

Votre Commission des Finances, à l'unanimité, a l'honneur de vous proposer l'adoption du projet de la loi concernant l'aliénation d'une partie du bois domanial de Heid-Fanard au profit de la commune de Spa.

Les motifs qui militent en faveur du projet ont paru aux yeux de votre Commission justifier cette cession, dont l'achat s'élève à la somme de 53,044 fr. 15 c.

*Le Président,*  
Baron BETHUNE.

*Le Rapporteur,*  
CH. SACQUELEU.